



LA COMPAGNIE DES ARCHERS DE
L'ENVIGNE

<http://club.sportsregions.fr/archersdelenvi>

Mairie de Lencloître
86140 LENCLOÎTRE



Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Domicile :

Portable :

E-mail :

(Obligatoire : nouvelle licence dématérialisée, reçue par mail)

Date et lieu de naissance :

Joindre le questionnaire de santé

et une autorisation parentale pour les mineurs (formulaire joint).

Concernant les poussins

Les poussins doivent être âgés de 9 ans à la prise de la licence,
et être accompagnés d'un de leur parent,
lui-même licencié à la compagnie.

Concernant les enfants

La Compagnie des Archers de l'Envigne n'est pas une garderie mais un club qui enseigne une discipline qui plus est dangereuse car votre enfant détient une arme entre les mains.

Donc **nous avons possibilité de renvoyer en toute liberté l'enfant définitivement** si celui-ci n'est pas assidu ou distrait ses camarades lors des entraînements.